

**Bouquet de services numériques 2025-2029 :
 périmètre d'usage de certains services**

SYNDICAT MIXTE Mégalis Bretagne
 4^{ème} réunion de l'année 2024
 Comité syndical
 Vendredi 15 novembre 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni en Comité syndical le vendredi 15 novembre 2024, dans les locaux du Syndicat mixte et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents :

Membres titulaires :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
1	REGION BRETAGNE	CHESNAIS-GIRARD	LOÏG	
1	REGION BRETAGNE	PERRIN-SARZIER	STEPHANE	
1	REGION BRETAGNE	TRE-HARDY	JERÔME	
1	REGION BRETAGNE	DE SALLIER DUPIN	STEPHANE	
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	CARO	AMELIE	
2	DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE	COULOMBEL	LUDOVIC	
2	DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE	MARTIN	FREDERIC	
3	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	LEMOULINIER	SOPHIE	
3	BREST METROPOLE	PICHON	RONAN	Pouvoir de F. Bonnard-Le Floc'h
3	BREST METROPOLE	BONNARD-LE FLOC'H	FREDERIQUE	Pouvoir à R. Pichon
3	DINAN AGGLOMERATION	ORVEILLON	THIERRY	
3	FOUGERES AGGLOMERATION	ERARD	JOSEPH	
3	LAMBALLE TERRE ET MER	DREZET	CATHERINE	
3	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	EGAULT	GERVAIS	Pouvoir à J. Le Jeune
3	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	LE JEUNE	JOEL	Pouvoir de G. Egault
3	QUIMPERLE COMMUNAUTE	LE ROUX	CHRISTOPHE	
3	REDON AGGLOMERATION	JOUNEAU	LIONEL	
3	SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	JOLLY	CHRISTIAN	
4	CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE	CORRIGNAN	GERARD	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE	SOHIER	BENOIT	

4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-MEEN MONTAUBAN	TEXIER		
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	BUANNIC	JEAN-LOUIS	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU	MIOSSEC	GILBERT	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS	GODEC	DANIEL	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE	COROLLEUR	ANTOINE	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON - AULNE MARITIME	LE MEROUR	JOSEPH	
4	COMMUNAUTE LESNEVEN COTE DES LEGENDES	FRANQUES	XAVIER	
4	COUESNON MARCHES DE BRETAGNE	GAIGNE	OLIVIER	
4	LEFF ARMOR COMMUNAUTE	LE VAILLANT	JEAN-PAUL	
4	MONTFORT COMMUNAUTE	BRE	YANNICK	
4	PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	MURET-BAUDOIN	MARIELLE	
4	PONTIVY COMMUNAUTE	POURCHASSE	MICHEL	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER	HUCHET	ANNAÏCK	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE CORNOUAILLE	COQUIL	YVON	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN - POINTE DU RAZ	CASTEL	GEORGES	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH	GALARDON	GEORGES	
5	POHER COMMUNAUTE	LE LOUARN	ERIC	

Membres suppléants :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
3	LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE CLEZIO	MONIQUE	

Vu les articles L 5721-1 à L 5721-9 et L 5722-1 à L 5722-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ;

Pour chaque entité utilisatrice du bouquet de services numériques, des seuils d'usages sont fixés et décrits dans le tableau ci-dessous.

Convocation des élus Signature en ligne RDV en ligne	2000 sms à répartir sur les 3 services en fonction des besoins de l'entité
Transfert de fichiers	2Go maximum par dépôt Suppression automatique tous les 7 jours
Partage et collaboration	50 comptes utilisateurs et 50 Go par entité
Parapheur électronique	8 circuits administrés par Mégalis
Coffre-fort	150 comptes utilisateurs

Sauvegarde en ligne	200 Go
Accompagnement Cyber Parcours n°2	Actions mutualisées au niveau de l'EPCI pour les communes < 3500 hab et EPCI < 20 000 hab
Archivage électronique	ACTES envoyés au contrôle de légalité Flux comptables PES Dossiers de marchés publics
Outils Opendata	Publication automatique sur le site national data.gouv.fr, des actes, des budgets, des données essentielles de la commande publique.

Pour les autres services, il n'est pas fixé de limite d'usages, dans le respect des conditions générales d'utilisations (cf. charte d'utilisation des services).

Si une entité dépasse son périmètre d'usages, une facturation sera appliquée selon les tarifs ci-dessous :

Service concerné	Usages	Quantité constatée au-delà du périmètre d'usage	Tarifs HT
Convocation des élus RDV en ligne Signature en ligne	Volume de SMS	Tranche de 1000	80 €
Outil de partage et de collaboration	Volume de stockage	Tranche de 50 Go	250€/an
Outil de partage et de collaboration	Nombre de comptes utilisateurs	Tranche de 50	250 €/an
Coffre-fort de mots de passe	Nombre de comptes utilisateurs	Tranche de 50	500 €/an
Sauvegarde en ligne	Volume de stockage	Tranche de 50 Go	150€/an

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

DECIDE

A l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le périmètre d'usage des services du bouquet de services numériques ;
- **D'APPROUVER** les tarifs pour le dépassement du périmètre d'usage des services numériques.

Le Président

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Pour le Président, par délégation

Le Vice-Président délégué

Stéphane PERRIN-SARZIER